

# COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

\*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
  
33**

**Nombre de votants :  
  
33**

**Date de convocation :  
5 avril 2022**

**Date d'affichage :  
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

### PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

### ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Véronique LYON

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Rémy BALLET

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Daniel GRENET**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303006-20220411-DELIB220427-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2022  
Date de réception préfecture : 14/04/2022

**RIOM**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2022**

**QUESTION N° 27**

**OBJET : Association des centres sociaux et culturels du bassin de Riom : convention d'objectifs**

**RAPPORTEUR : Michèle GRENET**

**Question étudiée par la Commission n°1 « La Ville au service des Riomais » qui s'est réunie le 28 mars 2022**

Une convention d'objectifs entre la Commune de Riom et l'association des centres sociaux et culturels du bassin de Riom définit annuellement les modalités de collaboration et les engagements de la Commune.

La présente convention reconduit les termes de la convention de 2021 précisant notamment l'engagement de l'association :

- S'associer à toutes les réflexions et dynamiques impulsées par le CCAS sur lesquelles l'association peut avoir à jouer un rôle.
- Mettre en œuvre des actions complémentaires à celles de la Commune, du CCAS, des associations locales et plus globalement des acteurs présents sur le territoire de la Commune, dans chacun des axes cités en préambule, en évitant les doublons et en s'appuyant sur un diagnostic partagé.
- Intégrer et associer les habitants à la définition des besoins, des actions ainsi qu'à la mise en œuvre de ces dernières.
- Initier des démarches de développement social local sur l'ensemble du territoire riomois, et plus spécifiquement en utilisant les équipements qu'il gère.
- Associer les services de la ville à l'élaboration du futur projet social.

Afin de soutenir l'activité globale de l'association sur l'ensemble des quartiers concernés (Couriat, Centre-Ville, Creux et Moulin d'eau), dont les axes d'intervention répondent aux objectifs de la politique sociale municipale (soutien aux familles fragilisées, prévention de la rupture et du décrochage scolaire, lutte contre l'isolement des aînés), il est proposé que le montant de la subvention pour l'année 2022 s'élève à 200 000 €.

# COMMUNE DE RIOM

---

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- autoriser la signature de la convention d'objectifs pour l'année 2022 précisant le montant de la subvention, soit 200 000 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 11 avril 2022**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**